

# Rapport des vérificateurs aux comptes du Comité Départemental du Judo de l'Hérault

Jean Philippe Gentil  
Alain Barasz

Dans un premier temps, nous avons bien reçu par mail :

- Le grand livre comptable de l'exercice de l'année 2021
- Le tableau des immobilisations
- Les comptes de résultats

Nous avons pu étudier, dans de bonnes conditions, l'ensemble de ces documents financiers et poser les questions techniques par mail auprès d'Arnault Lecellier, qui nous a apporté des réponses satisfaisantes.

Dans un deuxième temps, je me suis rendu, le 2 mai, au siège du Comité afin de rencontrer Alexandra et Arnault pour effectuer un contrôle sur pièces et obtenir, à nouveau, quelques réponses sur des questions techniques.

Là encore, les réponses ont été claires et toutes les justifications apportées. Ainsi, je peux garantir que la vérification des comptes s'est parfaitement déroulée en toute transparence.

Nous n'émettons, donc, aucune réserve sur les comptes qui nous paraissent sincères et véritables.

Pour l'avenir nous proposons deux points de vigilance supplémentaires, à savoir :

- 1<sup>er</sup> - l'établissement d'un inventaire physique de tous les matériels appartenant au Comité
- 2<sup>ème</sup> - apporter un meilleur suivi de justifications des projets permettant le versement total des subventions, notamment celle du Conseil Départemental sous la référence d'Hérault Sport, qui aurait permis pour 2021 de recevoir 3 500 € complémentaires, qui malheureusement n'ont pas pu être débloqués.

En conséquence de tout ce qui précède, nous proposons à l'Assemblée de donner quitus au Comité pour l'ensemble de sa gestion comptable.

Jean Philippe Gentil  
Alain Barasz